

ANNEXE A
CONFIGURATION STANDARD POUR LES ORDINATEURS DU SBPNB

ORDINATEURS ADMINISTRATIFS

But et fonction :

Les ordinateurs administratifs sont définis comme étant des appareils informatiques destinés aux employés ou aux bénévoles, ou les deux, du SBPNB. Ils leur permettent d'effectuer les tâches liées à leur emploi, notamment la réception et l'envoi de courriels, la recherche, le traitement de texte, etc. Ces ordinateurs sont branchés au réseau du SBPNB et du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Les ordinateurs administratifs peuvent être partagés par différents employés de la bibliothèque.

Tout logiciel doit être approuvé et faire l'objet de tests avant l'installation.

Configuration standard :

- ✓ Système d'exploitation Windows
- ✓ Microsoft Office
 - Microsoft Word
 - Microsoft Excel
 - Microsoft PowerPoint
 - Microsoft Publisher
 - Outlook
- ✓ Microsoft Edge
- ✓ Lecteur PDF
- ✓ Logiciel antivirus standard adopté par le GNB (McAfee)
- ✓ Application client Workflows
- ✓ Logiciel de connexion à distance (pour le soutien technique uniquement)
- ✓ Modules d'extension du navigateur Web

Logiciels supplémentaires (conformément à la section 6.1.6 de la présente politique):

Des logiciels supplémentaires peuvent être installés pour effectuer des tâches ordinaires liées à l'emploi, notamment :

- ✓ Un logiciel pour prêts entre bibliothèques
- ✓ Des programmes financiers
- ✓ Un logiciel périphérique appartenant à la bibliothèque (p. ex., logiciel de balayage)

ORDINATEURS POUR LE PRÊT

But et fonction :

Les ordinateurs pour le prêt sont définis comme étant des appareils informatiques donnant accès aux services de prêt utilisés exclusivement par le personnel des bibliothèques. Ils ont une connexion Internet afin de fournir un meilleur service aux utilisateurs de bibliothèques au comptoir de prêt.

Nota : En raison de la vitesse de communication actuelle, l'accès à Internet sur des systèmes multiples à un temps particulier peut entraîner des effets négatifs sur la vitesse de traitement des transactions dans le système informatisé de bibliothèque. Par conséquent, il sera peut-être nécessaire de limiter les activités Internet (p. ex., recherche Web, vérification des courriels, etc.) durant les périodes de pointe.

Tout logiciel doit être approuvé et faire l'objet de tests avant l'installation.

Configuration standard :

- ✓ Système d'exploitation Windows
- ✓ Microsoft Office (optionnel)
- ✓ Application client Workflows
- ✓ Logiciel antivirus standard adopté par le GNB (McAfee)
- ✓ Microsoft Edge
- ✓ Lecteur PDF
- ✓ Logiciel de connexion à distance (pour le soutien technique uniquement)
- ✓ Modules d'extension du navigateur Web

ANNEXE A
CONFIGURATION STANDARD POUR LES ORDINATEURS DU SBPNB

ORDINATEURS OPAC

But et fonction :

Les ordinateurs OPAC (accès réseauté au catalogue public en ligne) sont définis comme étant des appareils informatiques donnant accès au catalogue provincial.

Tout logiciel doit être approuvé et faire l'objet de tests avant l'installation.

Configuration standard :

- ✓ Image basée sur un kiosque Linux

ORDINATEURS DE RÉFÉRENCE DU PERSONNEL

But et fonction :

Les ordinateurs de référence du personnel sont définis comme étant une ressource permettant aux employés de bibliothèque de fournir des services de référence et d'information au public (p. ex., bases de données électroniques, Internet, etc.)

Tout logiciel doit être approuvé et faire l'objet de tests avant l'installation.

Configuration standard :

- ✓ Système d'exploitation Windows
- ✓ Microsoft Edge
- ✓ Lecteur PDF
- ✓ Logiciel antivirus standard adopté par le GNB (McAfee)
- ✓ Logiciel de connexion à distance (pour le soutien technique uniquement)
- ✓ Outils de référence électroniques
- ✓ Modules d'extension du navigateur Web

Logiciels supplémentaires (conformément à la section 6.1.6 de la présente politique):

Il est possible d'installer des logiciels supplémentaires à condition qu'ils n'entravent pas le fonctionnement de l'appareil informatique (p. ex., logiciel périphérique appartenant à la bibliothèque).

ORDINATEURS DE RÉFÉRENCE DU PUBLIC

But et fonction :

Les ordinateurs de référence du public sont définis comme étant des appareils informatiques permettant aux usagers de faire des recherches et qui nécessitent l'utilisation de différents outils de référence : bases de données électroniques, Internet, etc.

Tout logiciel doit être approuvé et faire l'objet de tests avant l'installation.

Configuration standard :

- ✓ Système d'exploitation Windows
- ✓ Microsoft Edge
- ✓ Lecteur PDF
- ✓ Outils de référence électroniques
- ✓ Modules d'extension du navigateur Web

Logiciels supplémentaires (conformément à la section 6.1.6 de la présente politique):

Il est possible d'installer des logiciels supplémentaires à condition qu'ils n'entravent pas le fonctionnement de l'appareil informatique (p. ex., logiciel périphérique appartenant à la bibliothèque).

Restauration instantanée

Tous les ordinateurs d'accès public doivent être munis d'une solution de restauration instantanée approuvée par la gestionnaire du réseau et du soutien technique, laquelle protégera la configuration de l'ordinateur. La capacité de rétablir la configuration initiale protégera l'ordinateur de risques tels que l'effacement de fichiers, les logiciels non autorisés et les dommages causés par des virus.

ORDINATEURS D'ACCÈS PUBLIC À INTERNET

But et fonction :

Les ordinateurs d'accès public à Internet sont définis comme étant des appareils informatiques permettant aux utilisateurs des bibliothèques d'avoir accès à Internet et aux applications de logiciels standards comme un traitement de texte.

Tout logiciel doit être approuvé et faire l'objet de tests avant l'installation.

Configuration standard :

- ✓ Système d'exploitation Windows
- ✓ Microsoft Office
- ✓ Microsoft Edge
- ✓ Lecteur PDF
- ✓ Modules d'extension du navigateur Web

Logiciels supplémentaires (conformément à la section 6.1.4 de la présente politique):

Il est possible d'installer des logiciels supplémentaires à condition qu'ils n'entravent pas le fonctionnement de l'appareil informatique (p. ex., logiciel périphérique appartenant à la bibliothèque).

Nota :

Restauration instantanée

Tous les ordinateurs d'accès public doivent être munis d'une solution de restauration instantanée approuvée par la gestionnaire du réseau et du soutien technique, solution qui protégera la configuration de l'ordinateur. La capacité de rétablir la configuration initiale protégera l'ordinateur de risques tels que l'effacement de fichiers, les logiciels non autorisés et les dommages causés par des virus.